

SICAV BH PLACEMENTS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 919 930**, un actif net de D : **3 664 286** et un déficit de la période de D : **70 865**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 mars 2015, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2015, 24.23% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2015
(unité: TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 969 397	4 562 709	3 105 167
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 162 796	3 684 240	2 307 252
b- Obligations et valeurs assimilées		806 600	878 469	797 915
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		949 986	517 273	882 317
b- Disponibilités		949 986	517 273	882 317
AC 3 - Créances d'exploitation		548	-	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	-	548
TOTAL ACTIF		3 919 930	5 079 982	3 988 031
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 573	6 841	5 360
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	250 071	250 540	246 556
TOTAL PASSIF		255 644	257 381	251 916
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	3 583 108	4 691 517	3 654 245
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	81 178	131 084	81 871
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		81 850	135 074	66
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-672	-3 990	81 805
TOTAL ACTIF NET		3 664 286	4 822 601	3 736 116
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 919 930	5 079 982	3 988 031

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2015
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>Exercice 2014</i>
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	8 685	9 385	130 042
a- Dividendes		-	-	92 148
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 685	9 385	37 895
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 685	9 385	130 042
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 2	4 393	5 661	19 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 293	3 724	110 136
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 3	4 964	7 714	23 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		-672	-3 990	86 396
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	-	-4 591
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		-672	-3 990	81 805
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-	4 591
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-11 873	122 136	498 023
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-53 672	18 778	-531 097
* Frais de négociation de titres		-4 648	-45 430	-92 936
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-70 865	91 494	-39 614

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2015
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2015 au 31/03/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>Exercice 2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	-672	-3 990	86 396
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-11 873	122 136	498 023
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-53 672	18 778	-531 097
d- Frais de négociation des titres	-4 648	-45 430	-92 936
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	134 994
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	32	-	39 305
* Capital	100	-	125 700
* Régularisation des sommes non distribuables	-69	-	-86 356
* Régularisation des sommes distribuables	1	-	-39
b- Rachats	997	330	860 019
* Capital	3 100	1 000	2 741 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-2 125	-680	-1 885 858
* Régularisation des sommes distribuables	22	10	4 577
VARIATION DE L'ACTIF NET	-71 830	91 164	-995 321
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	3 736 116	4 731 437	4 731 437
b- En fin de période	3 664 286	4 822 601	3 736 116
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	115 953	142 109	142 109
b- En fin de période	115 923	142 099	115 953
VALEUR LIQUIDATIVE	31,610	33,938	32,221
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-7,69%	7,76%	-0,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 MARS 2015

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2015 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2015	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	512 691	2 449 607,807	2 162 796,280	55,174%	59,02%	
AMS	7 232	50 456,262	26 483,584	0,68%	0,72%	
ARTES	6 000	44 095,220	42 534,000	1,09%	1,16%	
ASSAD	17 500	141 452,420	138 075,000	3,52%	3,77%	
ATB	9 000	42 120,970	42 210,000	1,08%	1,15%	
ATL	28 000	78 514,635	78 484,000	2,00%	2,14%	
CARTHAGE CEMENT	90 000	230 526,650	173 880,000	4,44%	4,75%	
CELLCOM	5 000	42 872,009	39 275,000	1,00%	1,07%	
CEREALIS (AA)	3 665	24 738,750	23 430,345	0,60%	0,64%	
DELICE HOLDING	17 124	250 010,400	291 604,596	7,44%	7,96%	
ESSOUKNA	7 500	56 513,107	39 375,000	1,00%	1,07%	
HANNIBAL LEASE	3 948	37 506,000	30 873,360	0,79%	0,84%	
HEXABYTE NS 2012	3 000	28 689,700	24 816,000	0,63%	0,68%	
ICF NS J 01012012	219	5 396,920	7 115,310	0,18%	0,19%	
LANDOR NS	7 986	53 183,784	55 502,700	1,42%	1,51%	
MODERN LEASING	66 488	391 532,229	345 205,696	8,81%	9,42%	
MONOPRIX	4 050	79 057,916	74 086,650	1,89%	2,02%	
NAKL	10 500	98 917,026	108 696,000	2,77%	2,97%	
NEW BODY LINE	6 635	53 680,356	42 609,970	1,09%	1,16%	
POULINA GH HOLDING	5 000	28 024,210	27 090,000	0,69%	0,74%	
SIAME	23 000	61 591,852	46 046,000	1,17%	1,26%	
SITS	27 570	76 185,014	48 909,180	1,25%	1,33%	
SOKNA NG J 010714	3 000	18 225,000	15 090,000	0,38%	0,41%	
SOMOCER	20 167	61 552,850	61 025,342	1,56%	1,67%	
SOTRAPIL	3 000	34 230,183	26 226,000	0,67%	0,72%	
SOTUMAG	63 783	117 445,232	115 893,711	2,96%	3,16%	
TAWASOL GP HOLDING	40 000	39 727,939	25 720,000	0,66%	0,70%	
TEL NET HOLDING	16 000	136 774,715	76 736,000	1,96%	2,09%	
TUNIS-RE	17 324	166 586,458	135 802,836	3,46%	3,71%	
Obligations:	12 432	793 318,469	806 600,213	20,58%	22,01%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	333 269,616	340 888,492	8,70%	9,30%	
BH 2009	5 000	384 503,333	388 568,290	9,91%	10,60%	
CHO2009	1 000	62 500,000	63 565,676	1,62%	1,73%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 577,755	0,35%	0,37%	ETAT
Droits	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
Total Général	525 130	3 242 928,670	2 969 396,563	75,75%	81,04%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 573** dinars au 31-03-2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2015	31.03.2014	31.12.14
Rémunération du gestionnaire à payer	4 102	5 371	4 180
Rémunération du dépositaire à payer	1 471	1 470	1 180
Total	5 573	6 841	5 360

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2015 à **250 071** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2015	31.03.2014	31.12.14
Jetons de présence	5 321	5 302	4 399
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 808	219 676
Redevances CMF à payer	302	387	320
Etat retenues à la source	53	888	26
Honoraires CAC à payer	19 480	18 887	16 899
Rémunération du Directeur Général	150	150	150
TCL à payer	13	15	8
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-26	-	-26
Total	250 071	250 540	246 556

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts du coupon courus due à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2015 au 31-03-2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172
Souscriptions réalisées	
Montant	32
Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
Montant	-977
Nombre de titres rachetés	-31

Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 873
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-53 672
Frais de négociation de titres	-4 648
Régularisation des sommes non distribuables	2
Capital au 31-03-2015	
Montant	3 583 108
Nombre de titres	115 923
Nombre d'actionnaires	171

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2015 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	81 805	45	81 850
Exercice en cours	-672	-	-672

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 la somme de **8 685** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	-	-	92 148
Revenus des obligations & valeurs assimilées	8 685	9 385	37 895
Total	8 685	9 385	130 042

4-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 à **4 393** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	4 102	5 371	18 727
Rémunération du dépositaire	291	290	1 180
Total	4 393	5 661	19 907

4-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Mars 2015 à **4 964** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2015 au 31/03/2015	01/01/2014 au 31/03/2014	01/01/2014 au 31/12/2014
Redevances CMF	911	1 193	4 161
Honoraires commissaires aux comptes	2 581	4 813	13 018
Jetons de présence	922	922	3 739
Rémunération du Directeur Général	529	529	2 118
TCL	20	23	271
Autres charges	1	234	232
Autres impôts et taxes	-	-	200
Total	4 964	7 714	23 740

4-4 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net moyen** soit : $4\,393 / 3\,697\,021 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $4\,964 / 3\,697\,021 = 0,13\%$

4-5 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.